

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU BUREAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

Date de convocation : 20 avril 2022

Nombre d'élus en exercice : 5

Présents : 3

Absents : 2

Votants : 3

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

06 MAI 2022

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

L'an deux mille vingt-deux et le 3 mai, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Étaient présent(e)s : Monsieur Maurice JAYET, 3^{ème} vice-président ; madame Laurie SARDELLA, membre du Bureau.

Étaient excusé(e)s : Madame Patricia PAUL, 1^{ère} vice-présidente, Monsieur Claude BONDIL, 2^{ème} vice-président.

Objet : Recrutement d'un volontaire territorial en administration pour la promotion de l'engagement citoyen

Le Président expose :

Le projet de service du SDIS intègre, dans le cadre de son ancrage territorial, l'objectif de contribuer à l'émergence d'une culture citoyenne de sécurité. Il prévoit notamment que « dans le prolongement des politiques publiques orientées vers l'accompagnement de la jeunesse, le SDIS peut, sous réserve de disposer des ressources déliées, participer à l'accueil et à l'encadrement de jeunes à différentes étapes de leur parcours ».

Le dispositif « volontariat territorial en administration » (VTA) permet au SDIS de bénéficier d'une aide de l'Etat pour recruter un jeune diplômé en contrat à durée déterminée afin de renforcer les actions destinées à sensibiliser les jeunes publics.

Ce volontaire territorial en administration assurera l'organisation de séquences d'information et sensibilisation au profit des collégiens aux gestes qui sauvent en lien avec le service formation du SDIS 04 et participera à la classe jeunes sapeurs-pompiers du collège de La Motte du Caire). Il interviendra également dans le cadre du Service National Universel et aura en charge de proposer des actions innovantes pour développer la citoyenneté.

Ce contrat à durée déterminé, de type contrat de projet de 12 mois minimum à 18 mois, bénéficie d'une aide forfaitaire de l'Etat de 15 000 euros. La participation de l'Etat, versée sous trois mois à compter de la signature du contrat, permettrait de recourir à ce volontaire territorial dès juin 2022, sachant que le solde de financement (12 500 € pour 12 mois) serait à inscrire au budget primitif 2023.

Il est demandé au Bureau de bien vouloir en délibérer et d'autoriser le Président à :

- Faire valider l'offre de mission par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires ;
- Lancer un appel à candidature ;
- Signer le contrat correspondant et l'ensemble des documents afférent à ce dossier ;
- Régler les salaires et charges ;
- Encaisser la recette de l'Etat.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau ont adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'administration


Jean-Claude CASTEL